

DISTRICT DE
COSSONAY

1.1.1
648501

CANTON DE
VAUD

Commune de Chavannes - Le-Veyron

A Plan spécial de la zone du village

B Plan d'affectation fixant les limites de construction le long des chemins du village

Approuvé par la Municipalité
de Chavannes-le-Veyron
dans sa séance du 18 mars 91
Le Syndic Le Secrétaire

Plan déposé au greffe municipal
pour être soumis à l'enquête
publique du 10 mai au 10 juin 91
Le Syndic Le Secrétaire

Adapté par le Conseil Général
dans sa séance du 23 mars 94

Approuvé par le DÉPARTEMENT DES
TRAVAUX PUBLICS, DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS, le 22 MAI 1997

Le Président Le Secrétaire

Le Chef du Département

ECHELLE 1:500

A LEGENDE : ZONE VILLAGE
ZONE VIEUX VILLAGE

- Périmètre de la zone vieux village
- Périmètre de la zone village
- ▨ Bâtiments pouvant être maintenus mais pas reconstruits
- ▨ Périmètre d'implantation
- < > Direction du faîte
- ② Nombre de niveaux maximum
- 9 Hauteur maximale

B LEGENDE : PLAN D'EXTENSION
LIMITE DES CONSTRUCTIONS

- Selon les dispositions de l'article 72 de loi sur les routes du 25 mai 1964
- Nouvelle
- ▨ Surface sur laquelle les bâtiments peuvent être transformés. En cas de reconstruction totale après destruction des 3/4 au moins du bâtiment, la limite des constructions devra être respectée.
- ▨ Surface sur laquelle les bâtiments ne peuvent qu'être entretenus. Les transformations ne sont pas autorisées.
- ▨ zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron (selon l'arrêté cantonal n° 284 du 14 février 1994)

Ce plan annule le plan d'extension approuvé par le
Conseil d'Etat le 29 janvier 1924

